



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : Agrégation externe**

**Section : Langues vivantes étrangères : langue et culture japonaises**

**Session 2021**

Rapport de jury présenté par :

Michel VIEILLARD-BARON,  
Président du jury

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

## Table des matières

Introduction	3
Historique des postes et analyse de la session 2021	3
Définition des épreuves	4
Rappel du programme 2021	6
Rapports sur les épreuves d'admissibilité	8
Dissertation en français	8
Commentaire de texte en langue japonaise	9
Traduction en japonais d'un texte en français	12
Version d'un texte suivie d'un commentaire grammatical	16
Bilan global des épreuves d'admissibilité	25
Epreuves d'admission	26
Leçon en français	26
Traduction et analyse en français	27
Épreuve en japonais	28
Bilan général des épreuves orales d'admission	30
Conclusion	31

## Introduction

### Historique des postes et analyse de la session 2021

C'est pour la vingt-troisième fois de son histoire que le concours de l'agrégation externe de langue et culture japonaises a été organisé en 2021, avec deux postes à pourvoir.

Pour mémoire, voici l'historique des postes offerts depuis la fondation du concours en 1984.

1985	2
1986	2
1988	2
1990	2
1992	2
1994	2
1996	2
1998	2
2000	4
2001	4 (un seul poste pourvu)
2003	1
2006	1
2010	1
2011	1
2012	1
2013	2
2014	2
2015	2
2016	2
2017	1 (0 poste pourvu)
2019	2
2020	2
2021	2

17 candidats étaient inscrits au concours pour la session 2021.

8 candidats se sont présentés aux épreuves écrites d'admissibilité, organisées dans les académies du 3 au 6 mars 2021. Un candidat ayant rendu copie blanche à trois épreuves écrites sur quatre, il a été éliminé.

Conformément aux textes en vigueur, le jury a retenu quatre candidats pour les épreuves orales d'admission qui se sont déroulées à Paris, à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (Inalco), 65 rue des Grands Moulins, 75013 Paris, les 1, 2, 3 juin 2021.

Entre novembre 2020 et mai 2021, une préparation composée d'un ensemble de cours a été organisée conjointement par l'Inalco et l'Université de Paris (anciennement Université Paris Diderot). Compte tenu de la situation sanitaire et pour faciliter l'accès à cette préparation aux candidats qui, pour des raisons professionnelles ou d'éloignement, n'auraient pas pu venir à Paris, tous ces cours se sont déroulés en visioconférence.

## Composition du jury :

L'arrêté fixant la composition d'un jury ou d'un comité de sélection est affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, dans les locaux de l'autorité administrative chargée de l'organisation du concours ou de la sélection professionnelle. Cet arrêté est, dans les mêmes conditions, publié sur le site internet de l'autorité organisatrice.

## **Rappel de la définition des épreuves d'après les textes réglementaires**

### A. Épreuves écrites d'admissibilité

1-Dissertation en français portant sur un sujet de littérature dans le cadre d'un programme (durée : sept heures ; coefficient 3).

2-Commentaire de texte en langue japonaise portant sur un sujet d'histoire du Japon ou de civilisation du Japon contemporain dans le cadre d'un programme (durée : sept heures ; coefficient 3).

3-Traduction en japonais d'un texte en français hors programme se rapportant à l'histoire du Japon ou à la civilisation du Japon contemporain (durée : quatre heures ; coefficient 2).

4-Version d'un texte hors programme, suivie d'un commentaire grammatical (durée 6 heures ; coefficient 3).

Pour les épreuves 2, 3, 4 un dictionnaire unilingue et un dictionnaire en langue japonaise de caractères chinois, sous format papier et indiqué par le jury, peuvent être utilisés par les candidats qui doivent se munir eux-mêmes de ces dictionnaires.

### B. Épreuves orales d'admission

1- Une leçon en français portant, au choix du candidat formulé au moment de l'inscription, soit sur une question de littérature, soit sur une question d'histoire et de civilisation du Japon, dans le cadre du programme (durée de la préparation : 5 heures ; durée de l'épreuve 45 minutes maximum ; coefficient 4).

2- Traduction et analyse en français d'un texte en japonais classique au programme (durée de la préparation : 4 heures ; durée de l'épreuve 45 minutes maximum ; coefficient 3).

3- Épreuve en japonais : interprétation et présentation d'informations à partir de documents hors programme en français et/ou en japonais, suivies d'un entretien (durée de la préparation : 5 heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum [interprétation et présentation d'informations : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum] ; coefficient 5).

La maîtrise de la langue française, comme celle de la langue japonaise, est prise en compte dans la notation des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Le programme des épreuves du concours fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale (voir site du Ministère).

Nous rappelons que dans le cadre de la réforme des concours d'enseignement, les candidats doivent être titulaires d'un Master 2 au moment du concours. Compte tenu des évolutions en cours, il est vivement recommandé de s'informer le plus précisément possible en se connectant régulièrement sur le site de l'Éducation nationale.

## Rappel du programme 2021

**Attention : le programme est partiellement modifié pour la session 2022. Voir <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98492/programmes-concours-enseignants-session-2022.html>**

### A. Épreuves écrites d'admissibilité

Épreuve 1- Dissertation en français portant sur un sujet de littérature (durée : sept heures ; coefficient 3).

Textes au programme :

- Natsume Sôseki, *Sorekara*, Shinchô bunko, 1985 et rééditions.
- Mishima Yukio, *Gogo no eikô*, Shinchô bunko, 1968 et rééditions.

Épreuve 2- Commentaire de texte en langue japonaise sur un sujet d'histoire du Japon ou sur la civilisation du Japon contemporain (durée : sept heures ; coefficient 3).

Thèmes au programme :

- Sujet d'histoire du Japon :

La restauration de l'ère Meiji à partir de l'ouvrage de Tanaka Akira, *Meiji ishin*, Kôdansha gakujutsu bunko, 2003 et rééditions.

- Sujet sur la civilisation du Japon contemporain :

Les politiques migratoires du Japon depuis 1945, à partir de l'ouvrage de Tanaka Hiroshi, *Zainichi gaikokujin – Hô no kabe, kokoro no mizo*, Iwanami shinsho, 2013 et rééditions.

Bibliographie de base pour le sujet d'histoire du Japon

- Banno Junji, *Mikan no Meiji ishin*, Chikuma shinsho, 2007 et rééditions.
- Sasaki Hiroshi, *Meiji ishin shiron e no apurôchi, Shigakushi rekishi riron no shiten kara*, Yûshisha, 2015.
- Galan Christian et Olivier Jean-Marc (dir.), *Histoire du & au Japon : de 1853 à nos jours*, Privat, 2016, en particulier pages 7 à 158.
- Jansen Marius B. et Rozman Gilbert (eds.), *Japan in transition, from Tokugawa to Meiji*, Princeton University Press, (1986) 2014.

Bibliographie de base pour le sujet sur la civilisation du Japon contemporain

- Miyajima Takashi et Suzuki Eriko, *Gaikokujin rôdôsha ukeire o tou*, Iwanami bukkureto, 2014 et rééditions.
- Arita Shin, Yamamoto Kahori et Nishihara Kazuhisa, *Kokusai idô to imin seisaku — Nikkan no jirei to tabunkashugi saikô*, Tôshindô, 2016.

- Tsuda Takeyuki, *Local Citizenship in Recent Countries of Immigration: Japan in Comparative Perspective*, Lanham, MD, Lexington Books, 2006.
- « *Le Japon, pays d'immigration ?* », *Hommes & migrations* n° 1302, 2013.
- Deborah Milly, *New Policies for New Residents*, Cornell University Press, 2014.

## B.- Épreuves orales d'admission

Épreuve 1. Une leçon en français portant au choix du candidat formulé au moment de l'inscription, soit sur une question de littérature, soit sur une question d'histoire et de civilisation du Japon dans le cadre du programme (durée de la préparation : 5 heures ; durée de l'épreuve : 45 minutes maximum ; coefficient 4).

Se reporter au programme des épreuves écrites ci-dessus.

Épreuve 2. Traduction et analyse en français d'un texte en japonais classique.

Textes au programme :

a) *Konjaku monogatari shû*, *Honchô sezokubu Jôkan*, Vol. 27. Edition retenue : Kadokawa Sofia bunko, 1964 et rééditions.

b) *Sarashina nikki*, p. 371 à p. 390 jusqu' à "yoru akete zo mina hito nemuru" (soit du début à l'an 3 de l'ère Jian), édition retenue : *Shin nihon bungaku taikei*, vol. 24, Iwanami shoten, 1989.

Épreuve 3. Épreuve en japonais : interprétation et présentation d'informations à partir de documents hors programme en français et/ou en japonais.

## Rapports sur les épreuves d'admissibilité

Remarques préalables :

Nous conseillons vivement aux candidats des prochaines sessions de se reporter aux indications figurant dans les Rapports des sessions précédentes (jusqu'à l'année 2013, date du dernier rapport publié avant le présent rapport).

Voir <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98787/sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-rapports-des-jurys-des-concours-de-l-agregation-de-la-session-2013.html>.

Voir aussi le site de la Société française des études japonaises :

<http://sfej.asso.fr/?cat=9>.

### Épreuve 1 – Dissertation en français portant sur un sujet de littérature (durée 7 heures ; coefficient 3) (D.S.)

Nombre de candidats ayant composé : 8

Moyenne de l'épreuve : 8,37

Répartition des notes : 1 ; 6 (deux copies) ; 9 (deux copies) ; 10 ; 13 (deux copies)

Sujet :

Peut-on affirmer, à l'instar du critique Karatani Kôjin, qu'en écrivant *Sorekara* Natsume Sôseki a voulu produire une œuvre dramatique (*higekitekina sakuhin*) ?

La dissertation littéraire est un exercice technique supposant une bonne connaissance et une réflexion approfondie sur les œuvres au programme, une maîtrise de l'expression française et une connaissance minimale des codes propres à l'exercice lui-même. Cette dernière exigence ne va pas toujours de soi pour des candidats venant d'horizons très différents et n'ayant pas toujours une grande expérience dans ce domaine. Il convient en particulier de faire attention à quelques points essentiels. Le premier point est l'analyse des notions clefs du sujet : ici celle de la notion d'œuvre « dramatique » ou « tragique », compte tenu notamment du double sens du premier de ses termes, signifiant à la fois « ayant le caractère d'une action théâtrale » dans la langue savante (du mot grec *drama*, action) et plus couramment : « qui suscite une vive émotion, ayant le caractère d'un drame violent et pathétique ». En revanche « dramatique » devait être soigneusement distingué de « théâtral », qui insiste moins sur l'action que sur le spectacle. Il ne devait pas non plus être réduit au seul « malheur ». Une compréhension imparfaite des implications de ce terme a pu gêner certains candidats.



Un jeu sur les deux sens du mot « dramatique » permettait à la fois d'étudier la structure de l'œuvre et ce qui l'apparentait à une « action dramatique », mais aussi le caractère des événements narrés, à savoir le conflit qui oppose le héros de *Sorekara* et sa famille, et au-delà la société de l'époque de Meiji. Une telle analyse pouvait permettre d'éviter ce piège qu'est la question des intentions subjectives de l'auteur. Cette réflexion pouvait être poussée jusqu'à une considération sur le caractère « tragique » (*higekitekī*) de ce conflit, dans la mesure où le héros est amené à sacrifier son confort et sa position sociale pour rester fidèle à lui-même et pour se réaliser. Comme dans une tragédie, tout est joué lorsque le roman *Sorekara* commence et il ne reste au lecteur qu'à suivre le déroulement logique des événements. Nombre de candidats ont relevé à juste titre les correspondances entre la scène initiale et la scène finale. Encore importait-il d'étudier les implications de ces correspondances sur la conception d'ensemble du roman. Une telle problématique exigeait une connaissance fine de l'œuvre et une lecture assez subtile pour en dégager le caractère et l'organisation générale. Une des pistes possibles consistait à s'appuyer sur une étude du caractère du héros du roman et de la transformation qu'il connaît au cours du récit ainsi que de ses relations conflictuelles avec sa famille et le mari de la femme qu'il aime. Dans quelle mesure peut-il être qualifié de héros tragique ?

On peut remarquer que Natsume Sôseki évite autant que possible le mélodrame, notamment en laissant en dehors du champ du roman le drame personnel du personnage féminin ainsi que le dénouement final, concentrant la narration sur le parcours intérieur du personnage principal. Ainsi pouvait-on être conduit à nuancer l'affirmation de Karatani. Récit d'une opposition violente entre le héros et la société représentée notamment par la famille, *Sorekara* est avant tout un drame intérieur, presque étouffé, dont l'échéance est sans cesse retardée et qui ne se traduit guère par des affrontements violents, malgré la présence de quelques scènes remarquables. Très peu d'événements ponctuent le roman. Il s'agit, qui plus est, d'un drame ouvert comme le suggère le titre : « Et puis... », dont l'issue est laissée délibérément en suspens. Le dénouement inachevé de *Sorekara* annonce un nouveau commencement, quel qu'il soit, et le roman tout entier peut-être lu comme le récit de ce qui rend ce commencement possible.

## **Épreuve 2 – Commentaire de texte en langue japonaise sur un sujet d'histoire du Japon ou sur la civilisation du Japon contemporain (durée : 7 heures ; coefficient 3) (S.S.)**

Nombre de candidats ayant composé : 7

Moyenne de l'épreuve : 9,5/20

Répartition des notes : 3 ; 6,5 ; 8,5 ; 10 ; 11 ; 11,5 ; 16.

(Sujet disponible :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid156537/sujets-rapports-des-jurys-agregation-2021.html>)

Les critères d'évaluation ont été les suivants :

- compréhension du texte
- synthèse et contextualisation par l'esprit critique et argumentatif
- justesse de l'expression écrite en japonais

Dans le cadre de l'épreuve de commentaire de texte, les candidats doivent montrer qu'ils ont parfaitement compris l'ouvrage au programme dont est tiré l'extrait à commenter (dans ce cas, *Les étrangers vivant au Japon* de Hiroshi Tanaka), ainsi que les idées et concepts qu'il met en avant, sans contresens. Ceci est plus particulièrement vrai encore s'agissant de l'extrait proposé lors de l'épreuve, qui porte sur la question des conditions légales (de nationalité, de résidence ou non au Japon) permettant de pouvoir bénéficier d'une protection sociale de la part des pouvoirs publics japonais et revient de manière critique sur une forme de racisme d'Etat ayant longtemps été exercé, par le biais de ces conditions, à l'encontre des étrangers vivant au Japon.

La maîtrise de l'exercice du commentaire de texte est malaisée et comporte des écueils qui doivent être surmontés : outre une bonne compréhension du livre et de l'extrait proposé, il s'agit de les mettre en perspective dans leur contexte historique, politique, idéologique. Puis, il faut commenter le texte donné sans pour autant le paraphraser ou juste le résumer, mais en mettant en lumière les arguments développés pour élaborer une réflexion critique et ordonnée. Les arguments de ses auteurs ne doivent ni être pris à la lettre, ni être réfutés sans fondements solides.

Les trois meilleures copies ont relativement bien maîtrisé l'exercice. Elles ont présenté l'ouvrage et l'extrait en les contextualisant, ont défini les principaux concepts mis en avant par les auteurs, ont suivi une logique apparente et ont fait montre de clarté dans leur argumentation. Elles ont fait part d'une volonté de prise de distance par rapport à l'extrait proposé, tout appuyant leur propos sur des exemples concrets tirés de ce dernier.

Ce qui les a départagées est essentiellement la question de la gestion du temps de l'épreuve, la qualité de la langue, et l'adéquation de la réflexion proposée à l'exercice du commentaire de texte. Ainsi la meilleure copie atteste-t-elle à la fois d'une bonne compréhension de l'ouvrage et de l'extrait proposé. Elle s'appuie sur ce dernier pour élaborer, dans un japonais de très bonne tenue, une réflexion critique, distanciée et ordonnée des enjeux qu'il soulève, assortie de citations pour mieux les mettre en lumière. Deux autres copies font preuve d'un niveau de langue satisfaisant. Toutefois, si l'une s'attache à reprendre les principaux points mis en avant dans l'extrait – sans pour autant l'avoir contextualisé au préalable –, elle tend un peu trop à le paraphraser et manque de distanciation critique. L'autre propose une présentation et mise en contexte de l'auteur et de l'extrait, mais néglige dans le commentaire de s'arrêter sur deux étapes majeures franchies dans le droit en 1980 et 1981.

Une copie, encore, se distingue par le fait qu'elle se contente de reprendre la problématique générale de l'ouvrage plutôt que de mettre en contexte le passage proposé, ne comprenant visiblement pas son enjeu ni l'usage fait du terme *kokumin* 国民 (peuple).

Les trois copies restantes ne répondent pas de manière satisfaisante à l'exercice du commentaire de texte : elles se caractérisent par un niveau de réflexion faible, une argumentation qui tourne en rond ou encore d'une concision extrême. La qualité de la langue japonaise pose problème – la plus mauvaise est indigente, d'une longueur très insuffisante et rédigée dans un japonais pauvre et maladroit, ce qui peut considérablement altérer la compréhension du lecteur.

On aura ainsi compris que la justesse et la richesse de l'expression écrite en japonais varie considérablement selon les copies. Les problèmes les plus récurrents sont : des phrases grammaticalement incorrectes et des maladresses ; un vocabulaire et un choix de particule inappropriés ; des erreurs de graphie des caractères ; une confusion des verbes transitifs et intransitifs et des formes actives et passives.

**Épreuve 3 – Traduction en japonais d'un texte en français hors-programme se rapportant à l'histoire du Japon ou à la civilisation du Japon contemporain (durée : quatre heures ; coefficient 2). (Y.T et T. S)**

Nombre de candidats ayant composé : 7

Moyenne de l'épreuve : 9,8/20

Répartition des notes : 4 ; 6 ; 9,5 (2 copies) ; 11 ; 13,5 ; 15.

Sujet :

L'Antiquité gréco-romaine fait partie des fondements de la culture du Japon contemporain. En dépit de la différence physique, de l'éloignement géographique, de la rareté de l'expérience du terrain, de la relative pauvreté des collections antiques, les intellectuels et les artistes ont acquis en l'espace de deux siècles environ une connaissance remarquable de la culture classique. Une part importante de la littérature et de la philosophie grecques est aujourd'hui traduite, et cet effort de découverte et d'interprétation a irrigué toute l'Asie de l'Est, de la péninsule coréenne au Vietnam. Bien que les cursus aient beaucoup changé depuis les années 1970, jusqu'à récemment la plupart des cours d'introduction à la médecine dans les universités japonaises commençaient par Hippocrate et l'éthique médicale en Grèce, les étudiants de philosophie découvraient Platon et Aristote avant la pensée indienne, les étudiants en architecture, les ordres classiques (dorique, ionique, corinthien) avant toute chose. Quant aux étudiants de droit, ils abordaient généralement l'histoire de leur discipline avec le droit romain. Même si les noms de Pythagore et Thalès sont inconnus des collégiens japonais, une figure de l'histoire thébaine comme Epaminondas fut à une époque plus populaire dans l'Archipel qu'elle ne l'a jamais été en France. Comme en Occident, les savoirs grecs occupaient une place liminaire dans les cursus, ils sont débattus dans le monde académique, ils déterminent en partie les grands cadres historiques, politiques, philosophiques, esthétiques, ils influent sur l'interprétation des pratiques religieuses du monde ancien. La Grèce enfin fournit à travers sa mythologie et ses arts un imaginaire qui nourrit la culture populaire, notamment les mangas, les dessins animés et le sport. Le premier grand succès de Miyazaki s'intitule *Nausicaa* (1984), d'après le nom d'une princesse de l'*Odyssée*, et les personnages gréco-pop de *Saint Seiya*, série télévisée plus connue en France sous le nom des *Chevaliers du Zodiaque*, ont marqué l'histoire de l'animation des années 1980. L'olympisme, enfin, a joué un rôle considérable dans la modernisation du pays. À l'instar de l'Allemagne du XIX<sup>e</sup> siècle, le Japon a développé depuis l'ère Meiji (1868-1912) un *Griechenmythos* qui lui est propre et qui explique en partie le succès de ses scientifiques, artistes et sportifs sur la scène internationale.

Michael Lucken, *Le Japon grec, Culture et possession*, Gallimard, 2019.

Proposition de corrigé :

古代ギリシャ・ローマは、現代の日本文化の基盤の一部を成している。身体上の違いや、地理的な隔たり、現地での体験がほとんどないこと、古代期の収集品は比

較的少ないことにもかかわらず、知識人や芸術家たちは、およそ二世紀の間に古代文明に関して驚くべき知識を身につけた。古代ギリシャの文学や哲学のテキストの多くが今日では翻訳されている。このような新しいものを見つけだし理解できるものにするという努力がなされ、朝鮮半島からベトナムに至る東アジア全域でその恩恵を受けている。1970年代以降、日本の大学の履修課程は大きく変わったとはいえ、最近まで医学課程の最初の講義はほとんどの場合ヒポクラテス（の誓い）とギリシャの医学上の倫理から始められていた。哲学の学生たちはインド思想より先にプラトン、アリストテレスの哲学から、建築学の学生たちは、何よりもまず古代の三様式（ドーリア式、イオニア式、コリント式）を新しい知識として学んでいた。法学の学生たちは、大抵、法の歴史の勉強をローマ法から始めた。ターレスやピタゴラスの名前は日本の中学生たちに知られていないにせよ、エパミノンダス将軍のようなテーベの歴史上の人物が、フランスにおいてそのようなことはかつてなかったほど、日本で人気を得た時期もあった。西洋における状況と同様、大学の課程は最初に古代ギリシャについての知識を得ることで始まり、それは学会で討論され、歴史、政治、哲学、美学の大きな枠組みの一部を形作り、古代社会の宗教的な行為を解釈する上で影響力をもっている。ついには、ギリシャは、神話と芸術によりある一つの想像世界をもたらし、それによって、大衆文化、特に漫画、アニメーションやスポーツ界の生産力は高まった。宮崎の最初の大ヒット作である「（風の谷の）ナウシカ」（1984年）（のヒロインの名前）は、オデュッセイアの姫の名前に由来する。ギリシャ風でポップ調の「星闘士星矢」の登場人物たち、これはフランスでは「星空の騎士たち」というタイトルで知られテレビで放映されたアニメだが、（日本の）1980年代のアニメーションの歴史に名を残した。最後に、オリンピック精神は日本の近代化に大きな役割を演じた。日本は、19世紀のドイツと同様、明治時代（1868-1912）から自国特有のある種のギリシャ神話観を展開させた。そのことが、国際舞台で日本の科学者や芸術家、スポーツ選手たちが活躍できたことを、部分的にはあれ説明している。

ミカエル・リュケン、『ギリシャ的日本、文化と掌握』、ガリマール社、2019年刊

La majorité des candidats ont réussi à rendre en japonais l'extrait choisi, jusqu'à la fin. Cependant, nous avons relevé les problèmes représentatifs suivants :

- Problèmes de syntaxe et erreurs dans l'emploi des particules ;
- Problèmes dans le choix des verbes et des mots par rapport au contexte ;
- Mélange des registres des langues parlée et écrite ;
- Absence d'informations figurant dans le texte original ;
- Illisibilité en japonais (la traduction littérale de chaque mot est en général la cause de l'illisibilité) ;
- Modification du sens par rapport au texte original ;
- Fautes de sinogrammes.

Quelques remarques des correctrices :

### **L'Antiquité gréco-romaine - au Vietnam. (l.1-7)**

- fait partie des fondements

“基盤の一つ”、“基礎の一つ”、は日本語として不自然。基盤や基礎がバラバラな無関係な状態でいくつもある、というイメージになってしまう。

- la différence physique

“人種的な違い”は、文脈から見て適切ではない。

- de la relative pauvreté des collections antiques

“収集品の貧しさ”とは言えない。このようなフランス語でよく見られる名詞を中心とする表現を、動詞や形容詞にして訳すと読みやすい日本語になることが多い。

- traduite, ... interprétation

この二つの動詞の意味の違いを日本語訳に表すこと。

- cet effort ... a irrigué

“努力が広がった/拡がっていった/流れ渡っている”、努力は、広がる/拡がるの主語として使えない。流れ渡る という動詞はない。

### **Bien que - avec toute chose. (l.8- 12)**

- les cursus の訳は、大学内での用語で、履修課程、カリキュラムなどが適切。

- 3つの領域の例が挙げられているが、これを、-たり、-たり で訳すことはできない。

- découvraient の訳が難しかった。日本語の「発見する」は、何らかの物体や法則を初めて見つけた時に使われる動詞なので、人名や何らかの分野を発見するとは言えない。

### **Quant aux étudiants de droit, - du monde ancien (l. 13-20)**

- généralement 訳されていない答案があった。

- une place liminaire

liminaire は、最初に位置するという意味なので、“一貫した”、“基幹的な”、などは適切な訳語ではない。

- le monde académique は、“学問業界”とは訳せない。学会、あるいは、学問の世界などが適切な訳。

- en partie 訳から落ちているものが多かった。

### **La Grèce enfin fournit - la fin. (l.20 - la fin)**

この最後の部分は多くの答案において、情報が抜ける、フランス語を単にカタカナにした言葉が複数ある、子供が使う話し言葉が混ざるなどの問題が多く見られた。

- enfin の訳。ここでは、「最後に」が適切。「また」は新たな視点を単に加える接続の言葉。

- notamment 日本語で表現されていないものが多かった。

- les personnages gréco-pop

“ギリシャ・ポップめいた” は、子供が使う話し言葉なので、「ギリシャ風でポップ調の」とすると書き言葉となる。

- ont marqué l'histoire de l'animation

“（アニメーションの）歴史を刻んでいた” とは言えない。歴史に名を刻んだ、  
であれば正しい日本語になる。

## Épreuve 4 – Une version d’un texte hors-programme, suivie d’un commentaire grammatical (durée : 6 heures ; coefficient 3), (J.B et M. V.-B.)

Nombre de candidats ayant composé : 7

Moyenne de l’épreuve (version + grammaire) : 10,42/20

Répartition des notes : 3 ; 8 ; 9 ; 11 ; 13,5 ; 14 ; 14,5

(Sujet disponible :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid156537/sujets-rapports-des-jurys-agregation-2021.html>)

### 1. Version

Le texte proposé était un extrait du journal de Kiyozawa Kiyoshi (1890-1945), journaliste spécialiste des relations internationales. Le passage choisi correspond au tout début de l’année 1945, pendant la guerre.

Rappelons pour commencer un principe fondamental : une bonne version est un texte naturel dans la langue cible (le français), fidèle à la langue source (le japonais). Les correcteurs ont donc été attentifs à la fidélité de la traduction, tant sur le fond qu’au niveau du registre linguistique, ainsi qu’à la qualité de l’expression française. Le texte proposé cette année était écrit dans le style particulier des journaux personnels (*nikki*). Il était donc attendu des candidats qu’ils s’efforcent de le rendre en français. D’autre part, il contenait un certain nombre de termes techniques propres à la guerre, ces derniers devaient également être rendus correctement en français. Le texte contenait en outre la citation d’un article du journal *Mainichi* rapportant une conversation entre deux personnes. Plusieurs candidats n’ont pas bien compris cet extrait et confondu les locuteurs. Depuis quelques années, les textes choisis pour l’épreuve de version à l’agrégation sont plus courts que lors des sessions précédentes. Le sujet est conçu pour que les candidats aient le temps dans les six heures que dure l’épreuve de produire une traduction et un commentaire grammatical de qualité. Malgré cela, les correcteurs ont constaté de nombreuses fautes de grammaire, d’orthographe et/ou d’expression, inadmissibles dans le cas d’une épreuve d’agrégation. Les correcteurs ont également constaté que certains candidats n’ont pas su lire les titres *Mainichi* et *Yomiuri* alors même qu’il s’agit de journaux parmi les plus importants du Japon (ce qui révèle de graves lacunes). Certains candidats ont en outre fait des erreurs dans la transcription de noms personnels alors que la lecture était donnée à l’aide de *furigana*.

D’une manière générale il est conseillé aux futurs candidats d’être extrêmement vigilants à la correction du français, de réviser les règles de concordance des temps ainsi que les règles typographiques (utilisation de la ponctuation, des majuscules, etc.).

Rappelons en outre :

- Qu’il ne faut pas oublier de traduire le titre.
- Si le respect du découpage des phrases n’est pas nécessaire, il faut tout de même veiller à maintenir l’organisation des paragraphes du texte original.
- Ne pas écrire de caractères japonais dans la version. En cas de nécessité, les termes japonais doivent être transcrits en *rōmaji*.



- Ne pas laisser de « trous » dans la traduction. En cas d'incompréhension d'un terme ou d'un segment, il est préférable d'avoir recours à une astuce d'écriture pour offrir un texte intelligible au lecteur.

## 1.2 Proposition de corrigé :

### Journal des ténèbres

Kiyosawa Kiyoshi

1<sup>er</sup> janvier (lundi)

Depuis la nuit dernière et jusqu'à l'aube, la sirène<sup>1</sup> a retenti trois fois. Des bombes incendiaires ont même été lâchées. C'était à n'en pas pouvoir fermer l'œil de la nuit. Pour ma part, j'ai dormi sans m'en soucier mais c'était tout de même dangereux.

Après avoir mangé un *mochi* qu'on nous avait distribué et s'être congratulés, il y avait tout de même un air de Nouvel an. Ciel nuageux.

Aujourd'hui, le peuple japonais fait pour la première fois l'expérience de la guerre. Cela fait longtemps qu'on fait les louanges de la guerre en disant qu'elle est la « Mère des cultures » ou en citant la Guerre de Cent ans. J'ai été harcelé en raison de mon pacifisme. S'engage-t-on sur le chemin de la guerre aussi légèrement que pour une excursion en montagne ? Ils en font actuellement l'expérience. Mais, cela va-t-il leur servir de leçon ? Je pense qu'en fin de compte ce sera le contraire. Premièrement, ils pensent que la guerre est inévitable. Deuxièmement, ils se grisent du caractère héroïque de la guerre. Troisièmement, ils n'ont aucune connaissance de la situation internationale. Leur ignorance est effarante.

Comme ils vont sans doute abhorrer la guerre pendant un certain temps, il faut en profiter pour leur donner une éducation correcte. Il est aussi nécessaire d'élever la position des femmes.

Au Japon, en matière d'affaires internationales, le principal handicap est de ne pas pouvoir expliquer la position de l'adversaire. Le Japon ne voit les choses que de son point de vue<sup>2</sup>. Sans une éducation susceptible de modifier cet état d'esprit, le Japon ne pourra accéder au rang de Grande puissance mondiale. Tout doit partir de là.

Puisse le Japon d'une façon ou d'une autre évoluer de manière sensée<sup>3</sup> ! Tel est mon vœu sincère. Je suis né dans ce pays et je vais y mourir ; mes descendants eux-mêmes auront un destin similaire. Pourvu que le peuple comprenne qu'il faut rejeter l'idée qui a perduré jusqu'à maintenant selon laquelle c'est la force brutale qui fait la grandeur d'une nation et qu'il comprenne que seule une sagesse éclairée sauvera ce pays. S'il est seulement animé par l'esprit de revanche, notre peuple n'a pas d'avenir.

---

<sup>1</sup>Litt. : sirène d'alerte qui annonce les bombardements

<sup>2</sup> Litt. : « ne pense qu'à sa place »

<sup>3</sup> Litt.: « sainement »

Désormais, je vais consacrer ma plume à faire changer la manière de penser du peuple. Cette année encore, je vais continuer à écrire l'histoire. Par chance, j'ai obtenu une subvention. Mes efforts sont pour les générations futures.

Mes prévisions pour cette année : L'Allemagne va être vaincue dans l'année. La Guerre de la Grande Asie ne va pas se régler cette année. Le projet de Dumbarton Oaks va aboutir. On peut alors imaginer que le Japon se trouvera dans une situation où il devra se battre seul.

2 Janvier (mardi)

Tokutomi Sohô écrit dans le *Mainichi*. Le titre : « 100 millions de héros ! ».

Je me souviens que c'était à la fin du printemps de l'An 19 de Shôwa (1944). Le Conseiller du gouvernement disparu récemment, M. Wai, est venu me rendre visite. Nous avons abondamment parlé de la situation actuelle et il m'a demandé mes prévisions pour l'avenir. Voici ce que je lui ai répondu : « Jusqu'à présent, nous autres éditorialistes (intellectuels, débatteurs), avons alerté autant que nos voix le permettaient. Mais, notre influence (force) est minime et cela n'a eu aucun effet. Comme dans un futur peu éloigné les bombes de nos ennemis vont probablement s'abattre sur notre capitale, il n'y a rien d'autre à faire qu'attendre. Il a opiné du chef comme si lui-même avait une perception assez claire des choses. Sur les lamentations de mon invité, nous nous sommes séparés. Un peu plus de six mois après, cela s'est réalisé. Nous sommes tous sujets de l'Empire. Nous n'avons aucune raison de nous réjouir des bombardements de l'ennemi, mais ce qui devait arriver est arrivé. Faisons-en une bonne occasion, une opportunité, un point décisif et si nous autres 100 millions de sujets de l'empire ne changeons pas d'état d'esprit, à quels jours sombres faut-il s'attendre... (Mainichi 1<sup>er</sup> Janvier)

On peut comprendre le sens de son propos ainsi : Puisque les japonais ne comprennent pas <sup>4</sup>, « Il n'y a pas d'autre moyen de les faire se réveiller que le bombardement de la capitale impériale par l'ennemi ». Peut-on tenir propos plus irresponsables ? Tokutomi est l'un des responsables de l'entrée en guerre mais il veut en faire porter la faute sur le peuple japonais. Il a déjà écrit de telles choses autrefois.

« Écraser de coups », « Transpercer du sabre » ; l'armée japonaise utilise ces slogans les nuits de bombardements et en d'autres occasions encore. J'avais autrefois écrit sur ce sujet et, il est écrit dans le Yomiuri de ce matin que de tels mots qui s'apparentent à ceux de voyous sont détestables. Selon ce même journal, le mot *shôidan* (bombe incendiaire) signifierait étymologiquement « vaincre l'ennemi », « éradiquer les mauvais », « écraser les barbares ».

25 janvier (jeudi)

Hier, le Dr Yagi Hietsugu, Président de l'Institut de technologie a répondu aux questions du parlement.

---

<sup>4</sup> litt. : « ne se réveillent pas »

Ces derniers temps, on entend « Atteignons nos cibles au péril de notre vie » mais notre souhait de toujours est de développer des armes qui frappent dans le mille sans mettre en péril la vie de nos militaires. Avant que nous puissions disposer pleinement de telles armes, il faut s'en remettre sur le front à la mobilisation des forces spéciales du Vent divin (kamikaze), ce que je trouve vraiment regrettable en tant que responsable de l'Institut de technologie et j'en suis sincèrement désolé.

Cette réponse a suscité une vive émotion dans l'Assemblée. Il y aurait même eu des personnes en larmes (Le *Yomiuri* consacre de longues colonnes à la description de la scène). C'est l'expression du rejet par les intellectuels de la vision patriotique féodale (où la mort est élevée au rang de vertu). J'attendais que quelqu'un le dise et ce fut le Dr Yagi.

Les japonais ne sont-ils pas un peuple qui peut comprendre les choses si on les lui explique correctement ? N'a-t-il pas les dispositions pour se rallier naturellement à ce qui est correct ? Effrayés à l'idée de prendre le bon chemin<sup>5</sup>, les fonctionnaires ne pensent-ils pas qu'à se boucher les oreilles ? Par conséquent, si la liberté d'expression pouvait se réaliser, le Japon ne progresserait-il pas ? Dans l'ordre qui doit advenir, il faut avant tout préserver la liberté d'expression.

Mon rhume va mieux. Je suis resté toute la journée à lire à la maison et j'ai pris en notes les propos de Shidehara

30 janvier (mardi)

On ne dit rien au peuple japonais. Pourquoi est-il en guerre ? Quelle est l'ampleur des dégâts ? Le nombre de victimes ? Il n'y a personne au Japon qui le sache dans toute sa globalité. Une partie des fonctionnaires de l'administration sait certaines choses mais le reste, personne ne le sait. Cela va être évoqué lors de la prochaine session de l'Assemblée mais comme d'habitude ça ne servira à rien.

21 février (mercredi)

Le 19, l'ennemi a débarqué à Iojima. On se rapproche du dénouement.

Les journaux du 19 février publient tous les projets de mesures punitives envisagées par l'ennemi à l'égard du Japon. Des choses au sujet de la Maison impériale que l'on nous cachait jusqu'à présent. Ils écrivent même que l'ennemi aurait un projet de réforme de la Nation. Ce sont des mesures vraiment radicales. Quelles réactions cela va-t-il susciter ? J'aimerais le savoir. J'écris un texte pour la revue *Tôyô Keizai*.

## 2. Question de grammaire (J.B.)

La question de grammaire portait sur les particules de mise en relief paradigmatique (*toritate joshi* 取り立て助詞). Il était demandé d'expliquer leurs fonctions, emplois et principales valeurs en illustrant le propos d'exemples tirés du texte.

---

<sup>5</sup> litt. : « d'aller vers ce qui est correct »

## Remarques générales

Il convenait donc d'abord de définir cette classe syntaxique puis de présenter ses principaux représentants en précisant leurs valeurs et emplois. S'il n'était pas requis de faire la liste exhaustive de toutes les particules de mise en relief apparaissant dans le texte, il fallait tout de même repérer les principales occurrences. Certaines copies n'ont traité que des particules *wa* は et *ga* が, laissant ainsi suggérer une méconnaissance de cette classe syntaxique. Concernant la particule *wa* は, il convenait d'appuyer l'explication d'exemples signalant clairement une mise en relief contrastive et non pas la simple thématization. Par ailleurs, même si dans sa valeur de focalisation exclusive (*haita* 排他), la particule *ga* が véhicule un sens similaire à celui des particules de mise en relief paradigmatique, *stricto sensu*, cette particule n'appartient pas à cette classe mais à celle des particules casuelles (*kakujoshi* 格助詞).

Dans les explications, il convenait par ailleurs de s'emparer des deux aspects des *toritate joshi* signalés dans la traduction française, à savoir la mise en relief (focalisation) et la suggestion d'un paradigme latent. Peu de copies ont bien expliqué ce dernier point. Dans une approche contrastive, il pouvait enfin être intéressant d'observer la traduction française de ces mots.

Cette question notée sur 5 points a été diversement traitée. La note moyenne de 2,7 cache de gros écarts entre les copies. Trois candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 4 l'ont bien - voire très bien - traitée et un autre candidat qui a obtenu la note de 3,25 a honorablement répondu à la question. En revanche, trois copies ont obtenu une note inférieure à la moyenne, dont une copie quasiment blanche et une autre largement hors sujet. Les bonnes copies ont présenté une réponse structurée avec une introduction, un développement et une conclusion.

Pour préparer cette épreuve, nous conseillons aux futurs candidats la lecture de la *Grammaire Fondamentale du Japonais contemporain* de Masuoka et Takubo (voir références ci-dessous).

## Corrigé

Les particules de mise en relief paradigmatique (*toritate joshi* とりたて助詞), également appelées particules adverbiales, désignent un ensemble de termes ayant pour fonction de mettre en relief un mot ou une partie de la phrase en suggérant que celui-ci (celle-ci) appartient à un paradigme<sup>7</sup> latent. Elles déclenchent la présupposition que l'élément marqué par ces particules entretient un certain rapport avec d'autres éléments existant dans une relation paradigmatique sous-entendue.

Suivant les critères retenus, les *toritate joshi* font l'objet de différents classements sémantiques. Les principales valeurs exprimées dans *Gendai nihongo bunpô 5* sont l'addition (*ruika* 累加), le contraste (*taihi* 対比), la limitation/restriction (*gentei* 限定), le

---

<sup>6</sup> Pour la transcription en *romaji*, nous adoptons le système hepburn modifié que nous recommandons aux candidats.

<sup>7</sup> En linguistique, un paradigme désigne un ensemble de termes substituables en un même point du discours.

degré /la limite extrême (*kyokugen* 極限), le jugement appréciatif du locuteur ou l'atténuation/ brouillage (*bokashi* ぼかし) du discours pouvant être envisagé dans le cadre d'une stratégie de politesse. Ces diverses valeurs se réalisent par le procédé discursif de focalisation sur une occurrence du paradigme. Il peut s'agir d'un simple exemple, d'un nouvel exemple, d'un exemple extrême, d'un contre-exemple, etc.

La plupart des particules de mise en relief paradigmatisée entrent dans plusieurs catégories sémantiques. Pour répondre à cette question, les candidats pouvaient soit présenter les particules de mises en relief les unes après les autres, soit les regrouper par type sémantique. Dans le premier cas, il convenait alors de bien présenter les différentes valeurs que peuvent prendre chaque particule. Nous proposons ci-dessous un classement des particules de mise en relief suivant leur type sémantique.

### 1. Addition (*ruika* 累加)

La particule de mise en relief d'addition *mo* も (aussi, également) présentait le plus grand nombre d'occurrences. Elle indique que l'élément qu'elle suit constitue un élément supplémentaire satisfaisant à la prédication. Par exemple, dans l'énoncé *saiwai ni shite kikin mo dekita* (幸いにして基金もでき p.2, l.3) « Par chance, j'ai également obtenu des subventions », la particule *mo* suggère que l'élément *kikin* (subvention) appartient au paradigme des choses déjà obtenues et dont il constitue un exemple supplémentaire.

Autres exemples :

それから婦人の地位をあげることも必要だ。 (p.1, l.12)

本年も歴史を書き続ける。 (p.2, l.2)

幸いにして基金もできた。 (p.2, l.3)

我々言論人も声の限りに叫び来った。 (p.2, l.10)

彼もすこぶる悟るところあるが如く首肯した。 (p.2, l.12)

彼はかつてもそういうことを書いた。 (p.2, l.18)

それをかつても予が書いたことがある。 (p.2, l.20)

今度の会議でも... 相変わらず駄目だ。 (p.3, l.9)

国体変革の企図が敵にあることをも書いている。 (p.3, l.14)

### 2. Contraste (*taihi* 対比)

Les particules de mise en relief contrastive opèrent une focalisation sur un élément de l'énoncé pour signaler qu'il entretient des différences avec d'autres éléments du même type. Les particules de mise en relief exprimant cette valeur sont *wa* は et *nara* なら.

一部の官吏はある事は知っているが、他のことは知らないのである。

*Ichibu no kanri wa aru koto wa shitte iru ga, hoka no koto wa shiranai no de aru.*

« Une partie des hauts fonctionnaires sait certaines choses mais elle en ignore d'autres. »

Cet exemple illustre l'emploi de la particule *wa* は dans sa valeur contrastive. Ici, « certaines choses » (*aru koto*) connues sont mises en contraste avec d'autres choses (*hoka no koto*) inconnues.

Par ailleurs, la particule *wa* は après *kanri* 官吏 (haut-fonctionnaire) déterminé par « *ichibu* » a aussi une valeur paradigmatique dans la mesure où elle suggère l'existence d'un autre groupe de fonctionnaires qui seraient dans l'ignorance totale. Ce bornage avec un quantificateur est très fréquent dans cet emploi de *wa* は.

### 3. Limitation/ restriction (限定)

Les particules de mise en relief entrant dans cette catégorie limitent la véracité de l'énoncé à l'élément marqué et excluent (*haijo* 排除) les autres membres de la même catégorie. Les principales sont *shika*, *dake*, *bakari*, *koso*, *nomi*, etc. Quatre d'entre elles étaient présentes dans le texte.

#### *shika*

日本には自分の立場しかない。(p.1, l.14)  
*Nihon ni wa jibun no tachiba shika nai.*  
(litt. : Le Japon n'a que son point de vue).

Dans cet exemple, la particule *shika* isole le GN antéposé *jibun no tachiba* (sa place), et exprime qu'il est le seul élément à exister (*aru*). Littéralement, « En dehors de lui rien n'existe ». La particule *shika*, toujours suivie d'une forme négative, fonctionne donc comme la tournure française « *ne ... que* ».

#### *dake*

日本だけが孤立奮闘する事情 (p.2, l.6)  
*Nihon dake ga koritsu funtô suru jijô*  
« Une situation dans laquelle le Japon seulement devra se battre seul » (traduction littérale)

Le mot *dake* exprime que la prédication est vraie seulement pour l'élément qu'il marque. Dans cet exemple, *dake* suggère qu'il existe d'autres pays mais que le Japon est le seul pays à être dans la « situation de devoir se battre seul ».

Comme dans l'exemple suivant, *dake* peut également exprimer un niveau minimum.

言論自由だけは確保しなくてはならぬ。(p.3, l.4)  
*Genron jiyû dake wa kakuho shinakute wa naranu.*  
« Il faut au moins préserver la liberté d'expression. »

Ici *dake* suggère qu'il existe d'autres éléments pouvant entrer dans ce même paradigme (par exemple ici d'autres libertés) mais que celle-ci est la seule à devoir être préservée. Dans ce contexte particulier, *dake* exprime une limite minimale (« il faut au moins préserver cette liberté »).

*nomi*

明智のみがこの国を救うものである。 (p.1, l.18)

*Meichi nomi ga kono kuni o sukuu mono de aru.*

« Seule la sagesse pourra sauver ce pays. »

*Nomi* qui relève d'un registre soutenu convoque un sens très proche de celui de *dake* qui est plus informel.

*bakari*

官僚は耳をふさぐことばかり考えているのではなからう。 (p.3, l.3)

*Kanryô wa mimi o fusagu koto bakari kangaete iru no de wa nakarôu.*

« Les fonctionnaires ne songent-ils pas qu'à faire la sourde oreille. »

Outre le sens de restriction/ délimitation, *bakari* exprime également l'idée de répétition de l'action.

#### 4. Degré /limite extrême (*kyokugen* 極限)

L'expression d'un degré/ limite extrême signifie que l'élément marqué constitue un exemple extrême du paradigme latent et donc que la proposition est vraie pour tous les autres éléments.

Il s'agit donc d'une forme d'exemplification (*reiji* 例示) qui, par sa nature extrême convoque un effet énonciatif. Les particules comme *sae*, *made*, *mo*, *demo*, etc. entrent dans cette catégorie.

*mo*

Outre l'addition, le texte présentait plusieurs emplois de も dans cette valeur où il prend alors le sens de *même*.

泣いているものもあった。 (p.2, l.28)

*Naite iru mono mo atta.*

« Il y a même eu des personnes qui pleuraient. »

焼夷弾を落としたところもある。 (p.1, l.1)

*Shôidan o otoshita tokoro mo aru.*

« Il y a même eu des endroits qui ont reçu des bombes incendiaires. »

*sae*

Dans son emploi prototypique, *sae* indique un exemple extrême (presque incroyable pour l'interlocuteur) et souligne ainsi la dimension surprenante inattendue d'une situation (exemple : *itsumo gaishoku na no de, kappumen sae tsukutta koto ga nai*). Dans un autre emploi dont on trouve une illustration dans le texte, il exprime une condition minimale.

日本人がいつて聞かせさえすれば分かる国民ではないのだろうか。 (P.3, l.1)

*Nihonjin ga itte kikase sae sureba wakaru kokumin de wa nai no darôka.*

Est-ce que les Japonais ne sont pas un peuple capable de comprendre les choses si on les explique ?

Il convenait de signaler que *sae* est ici suivi d'une forme conditionnelle. Dans cette distribution spécifique, cette particule exprime la condition minimale.

Les particules de mise en relief à valeur appréciatives, expriment un jugement (en général négatif) du locuteur. Les mots *kurai*, *nanka*, *nante*, *nado* entrent dans cette catégorie que nous ne détaillerons pas ici puisque le texte n'en présentait aucun exemple. L'adoucissement du discours par une forme de brouillage (*bokashi* ぼかし) constitue la dernière valeur notable des particules de mises en relief. Cet effet de sens est notamment convoqué par *mo*, *demo*, *nanka nado*.

### Références bibliographiques

MASUOKA Takashi & TAKUBO Yukinori (1992), *Kiso nihongo bunpô - kaitei-ban*, (Grammaire Fondamentale du Japonais, édition révisée), Tokyo, Kuroshio.

NAKAMURA-DELLOYE Yayoi (2018), « Notion de linguistique japonaise *toritate* et effet de focalisation », *Faits de langue*, Brill, pp.109-130.

NAKAMURA-DELLOYE Yayoi (2021), « Continuity among Morpho-syntactic Categories and Expressions as Revealed by the Effects of *Toritate* : A contrastive Analyses with French », *Ninjal Research papers N°20*, Ninjal, pp. 79-94.

NIHONGO KIJUTSU BUNPÔ KENKYÛKAI (2009), *Gendai nihongo bunpo 5 – Dai 9 bu Toritate, dai 10 bu Shudai* (Grammaire de japonais contemporain 5 : partie 9 *Toritate*, partie 10 *Thème*), Tokyo, Kuroshio.



## **Bilan global des épreuves d'admissibilité**

Moyenne générale des sept candidats ayant composé à toutes les épreuves écrites :  
9,78/20

Répartition : note la plus élevée 12,55 ; la plus basse 4.

+ de 10	4
+ de 8 et - de 10	1
- de 8	2

Moyenne aux épreuves écrites des quatre candidats admissibles : 11,80/20

Barre d'admissibilité (moyenne du dernier admissible) : 10,59/20

## Épreuves d'admission

Rappel : le total des coefficients des trois épreuves d'admission (13) est supérieur à celui des quatre épreuves d'admissibilité (11). C'est dire l'importance déterminante des épreuves orales dans un concours destiné au recrutement des futurs enseignants.

**1° Leçon en français portant, au choix du candidat formulé au moment de l'inscription, soit sur une question de littérature, soit sur une question d'histoire et de civilisation du Japon, dans le cadre du programme (durée de la préparation : 5 heures ; durée de l'épreuve 45 minutes maximum ; coefficient 4). (S. S.)**

Moyenne de l'épreuve : 11,25/20

Répartition des notes : de 7,0 à 14,0/20

Les quatre candidats avaient choisi l'option « Histoire et civilisation ».

Ils se sont vus proposer les sujets suivants :

- « L'empereur Meiji et la monarchie moderne »
- « La Restauration de Meiji et la construction d'une identité nationale »

Quatre ont tiré le sujet sur l'empereur Meiji.

La leçon en français est une épreuve dans laquelle les qualités de pédagogue et de futur enseignant du candidat doivent absolument s'exprimer, à savoir notamment :

- le respect du temps accordé et la mise à profit de ce temps pour convaincre l'auditoire
- la qualité de l'expression en français et de l'exercice à l'oral (la capacité à s'exprimer distinctement, à voix haute et intelligible, à maîtriser l'espace pour captiver son auditoire) ;
- l'organisation rigoureuse de la leçon sur le plan de la forme : l'exposé se doit d'être organisé tel une dissertation : une introduction contextualisant le sujet choisi (sa dimension historique et/ou sociale, son ancrage éventuel dans l'actualité...), exposant la problématique, explicitant les concepts en jeu et le plan du propos à venir ; la démonstration permettant de répondre logiquement et de manière ordonnée aux questions posées dans le cadre de la problématique ; une conclusion ;
- la démonstration des connaissances acquises sur le sujet, la pertinence de leur évocation, la précision au moment où le candidat les évoque.

Les leçons en français données par les candidats ont pu pêcher par manque de certaines des qualités listées ci-dessus.

L'on soulignera ainsi le ton monocorde d'un candidat, et l'expression relativement orale d'un autre. Des problèmes de gestion du temps ont fait qu'un candidat a présenté une leçon trop courte.

Sur le fonds, certains candidats ont manqué de précision quant à des repères chronologiques laissés flous, des concepts pas ou maladroitement définis et des termes propres à l'histoire et à la civilisation japonaises (*bakumatsu...*) que l'on devrait normalement expliquer plus avant dans le cadre d'un cours, ou ont commis des erreurs et approximations liées à un manque de solidité de leur culture générale et de leurs connaissances par rapport aux sujets évoqués. Un candidat a présenté une leçon

pertinente par rapport au sujet posé dans sa première partie, mais a proposé une analyse hors sujet dans la seconde. On pourra encore déplorer, même si deux candidats se sont distingués dans l'exercice par rapport aux deux autres, qu'aucun n'ait véritablement donné une leçon en français fondée sur une réflexion analytique très élaborée et fouillée, lui préférant un plan plutôt historique.

**2° Traduction et analyse en français d'un texte en japonais classique au programme (durée de la préparation : 4 heures ; durée de l'épreuve 45 minutes maximum ; coefficient 3). (M. V-B. et J.B.)**

Moyenne de l'épreuve 14/20

Répartition des notes : de 13 à 15

L'épreuve se compose de deux parties. Tout d'abord d'un exposé de trente minutes, puis de quinze minutes de questions-réponses (maximum) avec le jury. Deux anecdotes du *Konjaku monogatari shû* avaient été choisies comme sujets : trois candidats ont tiré au sort l'anecdote 22 du Livre 27, un quatrième l'anecdote 38 du même Livre. Ce dernier candidat ayant abandonné le concours avant son audition, les trois candidats ont été auditionnés sur la même anecdote 22.

Il est attendu des candidats qu'ils gèrent au mieux les 30 minutes imparties en présentant un exposé articulé. Ils doivent commencer par situer l'œuvre dans l'histoire de la littérature japonaise classique, en présenter les principales caractéristiques (stylistiques notamment). Rappelons que le programme de l'agrégation comprend en général deux textes en japonais classique d'époques et de styles différents. Les candidats doivent donc tirer profit de leurs lectures pour caractériser le style de l'œuvre à analyser.

Il est ensuite toujours demandé aux candidats de lire et de traduire un passage de l'œuvre. Le jury accorde de l'importance à la correction de la lecture et de la traduction. Les candidats doivent donc, d'une part, s'entraîner à lire à haute voix les textes au programme, de manière claire et vivante, en s'assurant de la bonne lecture des caractères chinois, et, d'autre part, à les traduire. Le candidat doit, lors de sa préparation de l'épreuve, relever les points grammaticaux qu'il analysera au cours de sa présentation. Il convient de choisir des points de grammaire délicats et/ou les plus importants. Il faut en revanche éviter à tout prix d'égrener des évidences grammaticales. Le choix des points grammaticaux à traiter – quand il est judicieux – révèle la maîtrise de la grammaire classique du candidat. Il peut également s'avérer intéressant de mettre en relation des caractéristiques stylistiques avec le contenu du texte ; en l'occurrence un candidat a bien su noter comment la succession de courtes propositions ou le recours à des dialogues pouvait concourir à donner rythme et suspense à cette anecdote saisissante.

Concernant les points de civilisation, il est attendu du candidat qu'il ne fasse pas d'anachronisme. Ainsi, par exemple, si l'on peut à la rigueur accepter la lecture *kugatsu* (neuvième mois), pour *nagatsuki*, traduire le neuvième mois par mois de septembre sera considéré comme une faute, le calendrier en usage dans le Japon classique ne correspondant pas au calendrier actuel. Par ailleurs, au-delà des éléments linguistiques, le texte faisait référence à des éléments culturels, en particulier un mode de chasse à l'arc à l'affût sur un arbre, et il était attendu du candidat qu'il puisse bien le comprendre

pour faire partager la dramaturgie de l'épisode. Si cette première partie de restitution du contenu linguistique et culturel est incontournable, elle est toutefois insuffisante ; les candidats sont invités à poursuivre leur exposé autour de la problématisation de leur choix.

Les trois candidats auditionnés ont dans l'ensemble bien réussi l'épreuve (ce que révèlent les bonnes notes obtenues). Il est toutefois rappelé aux futurs candidats qu'ils doivent apprendre à bien gérer le temps. Une présentation trop courte entrainera une diminution de la note finale ; une présentation trop longue imposera au jury d'interrompre le candidat.

Une préparation méticuleuse et soignée est donc nécessaire pour bien s'approprier les éléments linguistiques et culturels requis. Précisons enfin que les candidats qui n'ont pas suivi de cours de langue classique doivent impérativement l'étudier par eux-mêmes et s'y prendre suffisamment tôt pour que la grammaire soit bien assimilée au moment de l'épreuve. Ils peuvent pour cela utiliser le *Manuel de japonais classique* de Jacqueline Pigeot, L'Asiathèque, 2012, qui est conçu pour l'auto-apprentissage.

**3°. Épreuve en japonais : interprétation et présentation d'informations à partir de documents hors programme en français et/ou en japonais, suivie d'un entretien (durée de la préparation : cinq heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum [interprétation et présentation d'informations : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum] ; coefficient 5). (Y. T., T. S., J. B.)**

Moyenne de l'épreuve : 13, 62/20

Répartition des notes : de 12 à 15,5

Cette épreuve qui porte sur des textes hors programme a pour but d'examiner la compétence linguistique des candidats sur les points suivants :

- capacité de lecture et de compréhension écrite acquises à travers une pratique régulière ;
- connaissance des débats animant la société japonaise ;
- capacité de synthèse, non seulement de l'essentiel de chaque article, mais aussi de l'ensemble du dossier, en tenant compte des différents points de vue présentés dans les textes ;
- compétences d'expression orale en continu (30 minutes) et en interaction lors de l'entretien.

Le dossier proposé à cette session se composait de 9 textes représentant un volume total d'une quinzaine de pages (environ 15 000 caractères). Si le nombre de textes

proposés cette année était plus important qu'aux sessions précédentes, il s'agissait, à l'exception d'un extrait d'une nouvelle, d'articles journalistiques (éditoriaux, débats, etc.) relativement courts et le volume total a donc été sensiblement le même qu'aux années précédentes.

À travers les exemples de la question du choix du nom de famille des époux et du débat autour du projet d'instauration d'un système permettant aux deux conjoints d'avoir un nom différent (選択的夫婦別姓, 5 textes), de la question du mariage des personnes de même sexe (同姓婚, 1 texte) ou de la domination des hommes dans la société (3 textes), la thématique générale du dossier portait sur l'évolution de la société japonaise et le décalage entre les aspirations d'une partie de la société et le système juridique en vigueur (notamment le *koseki* ou la Constitution) et, *in fine*, sur la place des femmes ou des minorités sexuelles dans la société japonaise.

La thématique de ce dossier, et notamment le débat autour de la légifération pour rendre possible à chaque époux de conserver son nom, est régulièrement abordée dans les médias et le jury attendait donc des candidats qu'ils soient capables de bien rendre compte de cette question de société. Par certains aspects (système du *koseki* 戸籍 et le poids des lois en vigueur), cette thématique faisait aussi écho à des questions du programme de civilisation des épreuves écrites.

Durant cette épreuve, les candidats ont montré des compétences d'expression de très bon niveau, tout à fait conformes aux attentes du concours. Seul un candidat n'est pas parvenu à respecter la consigne consistant à faire un exposé de 30 minutes mais, dans ce cas précis, cela semble devoir être mis au compte de problèmes méthodologiques plutôt qu'à des difficultés linguistiques proprement dites. À cet égard, le jury souhaite rappeler aux futurs candidats qu'une des difficultés de l'épreuve consistant précisément à être capable d'effectuer un exposé structuré de 30 minutes en japonais, le respect de cette consigne fait partie intégrante de l'évaluation. Dans ses dimensions qualitative et quantitative, l'exposé reflète également le temps dont a disposé le candidat pour le préparer et un exposé trop court peut aussi traduire un déficit de compétence en compréhension écrite (une lecture trop lente ampute d'autant le temps de préparation). Si quelques minutes sont bien sûr tolérées, un exposé de 15 ou 20 minutes, aussi brillant soit-il, est donc insatisfaisant.

Il existe différentes techniques oratoires simples pour développer un exposé trop court telles que la reformulation, la citation de passages, l'explication du vocabulaire, l'utilisation de questions rhétoriques, sans oublier la possibilité de réduire le débit de la parole. Un entraînement personnel et ciblé est donc recommandé pour préparer cette épreuve et acquérir quelques compétences pragmatiques de ce genre.

Si les textes semblent avoir été assez bien compris, le jury a regretté que les exposés se limitent à être des présentations assez générales sur l'une ou l'autre des thématiques sans restituer précisément les arguments avancés dans chacun des textes ou opérer des mises en perspectives (comparaisons) entre eux. Plusieurs textes faisaient état de

décisions de justice dont la bonne compréhension réclamait une lecture attentive (en matière de droit, chaque mot a son importance). Faute d'en avoir restitué le contenu précis et les implications, un doute subsiste au sein du jury sur la précision de la compréhension des textes. Des exposés plus précis et étayés de citations de passages clés auraient donc été souhaitables et le jury recommande aux futurs candidats de bien expliciter les débats et de rendre compte précisément du contenu du dossier (de manière articulée et non pas linéaire) avant de passer à des considérations plus générales. Cette nécessité de restituer fidèlement le contenu peut notamment être oubliée par les candidats d'origine japonaise pour lesquels les choses peuvent sembler si proches et évidentes qu'il ne serait pas nécessaire de les expliciter.

Le jury a également été surpris de constater que certains candidats n'avaient pas recherché les mots inconnus à l'aide des dictionnaires à disposition. Si la capacité à inférer du sens en contexte est une compétence importante en langue, dans le cas précis de cette épreuve et compte tenu des outils à disposition, cela est apparu aux yeux du jury comme une forme de désinvolture un peu regrettable. À une exception près, le jury a également été déçu que les candidats ne puissent présenter clairement le système du *koseki* japonais avec ses similitudes et ses différences avec l'État civil français.

En conclusion, lors de cette session les candidats ont fait preuve de compétences linguistiques tout à fait satisfaisantes et c'est plutôt la problématisation et la structure des exposés qui ont semblé un peu faibles aux membres du jury.

### **Bilan général des épreuves orales d'admission**

Moyenne des épreuves d'admission : 12,05/20

Moyenne générale (écrit + oral) des candidats admissibles : 11,93/20

Barre d'admission (moyenne du deuxième candidat admis) : 12,48/20

## Conclusion

Malgré la crise sanitaire qui paralyse notre pays depuis plus d'un an et demi, le concours de l'agrégation externe de langue et culture japonaises a été organisé en 2021 pour la troisième année consécutive, avec deux lauréats reçus sur les quatre candidats admissibles.

Le jury était globalement satisfait du niveau des candidat(e)s, compte tenu de la difficulté du concours qui requiert des capacités élevées et comparables en français et en japonais, tant en langue, en culture générale, que dans les différentes matières des sciences humaines et sociales.

On constate une nouvelle fois – ces points figuraient déjà dans les rapports précédents – que trois aspects principaux restent à renforcer :

- la culture générale fait parfois défaut, aussi bien dans la connaissance de l'actualité et des principaux enjeux sociétaux d'aujourd'hui (se tenir informé notamment par la lecture régulière des journaux et des revues japonais), que dans la maîtrise des outils méthodologiques en général (lire les débats sur les grandes problématiques dans les champs fondamentaux de l'histoire, de la sociologie, de la littérature, etc.) ;
- la compétence didactique doit être développée, autrement dit la capacité à exposer clairement à l'écrit comme à l'oral les éléments d'analyse dans le cadre d'une démonstration destinée à convaincre le public, à structurer la réflexion ;
- enfin, les candidats doivent bien assimiler les attendus du concours, de ses exigences et contraintes spécifiques, tant à l'écrit qu'à l'oral. On recommandera une fois de plus aux candidats la lecture extrêmement attentive des rapports de concours publiés régulièrement depuis 2006. Les membres du jury se sont chaque fois efforcés de donner le maximum de conseils utiles, de recommandations sur chacune des épreuves.

Par rapport aux années précédentes, nous avons constaté à l'écrit une amélioration de l'exposé grammatical adossé à l'épreuve de version. Les candidats semblent avoir enfin pris conscience de l'importance de cette matière pour de futurs enseignants. Cette épreuve nécessite à la fois une bonne base de grammaire de japonais et un esprit de synthèse, sachant que le temps imparti est limité. Dans le présent rapport, comme dans les précédents, cette partie grammaticale est traitée avec un soin particulier, afin d'aider les candidats. Il est rappelé une nouvelle fois que l'agrégation externe de langue et culture japonaises est un concours d'enseignement, avec des lauréats qui auront dans les mois suivants à transmettre leur savoir de la façon la plus efficace possible.

Le jury tient à souligner une nouvelle fois l'importance que revêt ce concours qui permet de mettre en place un enseignement de qualité dans les établissements secondaires et de répondre ainsi aux attentes d'élèves toujours plus nombreux et passionnés. Ce concours, fondé en 1984, garantit l'excellence de l'enseignement du japonais dans les établissements où exercent les titulaires de l'agrégation. Il représente pour les étudiants en japonais, nombreux dans nos universités, un horizon à atteindre parmi les métiers de l'enseignement. L'organisation régulière du concours contribue à améliorer la situation de l'enseignement du japonais dans le secondaire en France. D'autre part, la mise en place récente de « Parcours enseignement » dans certains masters d'études japonaises favorisera un

renouvellement du vivier des candidats et un renforcement de leurs compétences en didactique.

En tant que président du jury 2021, je renouvelle mes félicitations aux deux lauréats agrégés (un lauréat et une lauréate). Je n'oublie pas les candidats malheureux à qui je souhaite bonne chance pour la prochaine fois.

Je tiens à remercier très chaleureusement les collègues membres du jury, les préparateurs, bibliothécaires, administratifs, tous les personnels qui ont contribué à la mise en place du concours et à son bon déroulement en cette année de pandémie.